



## Cycle de l'eau

# Innovant et performant, un nouveau système d'assainissement, pour la commune de Champenard

7 septembre 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Après 6 mois de travaux, la commune de Champenard dispose désormais d'un nouveau système d'assainissement, financé par l'Agence de l'eau, France Relance, le Département et l'Agglo Seine-Eure. L'ancienne station d'épuration de type lagunage naturel sera prochainement curée et re-végétalisée.**

La commune de Champenard disposait d'un réseau de collecte séparatif et d'une station d'épuration de 250 EH (équivalent habitant) de type lagunage naturel. Cette station approchait sa capacité maximale et présentait des problèmes structurels (étanchéité et berges des bassins détériorées). De plus, ce dispositif avait comme point de rejet un cours d'eau - le ru de Billard / Beauchêne - particulièrement sensible et soumis, au moins sur une partie de son parcours, à un arrêté de protection de biotope (Ecrevisse à pieds blancs).

Pour solutionner ces problèmes, l'Agglo a étudié 2 scénarii : la refonte ou le transfert.

- La refonte de la STEP actuelle, solution non avantageuse économiquement, nécessitant davantage de fonciers pour parvenir à une station de 350 EH minimum (pour répondre aux besoins à long terme).
- Le transfert des effluents permettant de se raccorder au réseau existant à Saint Aubin sur Gaillon, tout en profitant d'une solution innovante et en accord avec les normes sanitaires actuelles.

Au vu de ces éléments, la collectivité a décidé d'abandonner le système de lagunage au profit d'un réseau de transfert. Les eaux usées de Champenard sont ainsi envoyées sur la station d'épuration d'Aubevoye (Le Val-d'Hazey), via le réseau de Saint Aubin sur Gaillon. La station d'épuration d'Aubevoye, dont la capacité permet l'accueil de ces flux supplémentaires, permet un traitement performant des effluents ainsi collectés.

### 2,7 km de canalisations et un refoulement pneumatique

La particularité de ce transfert réside dans le système de pompage des effluents choisi. Compte tenu de l'important linéaire de refoulement à mettre en place, le choix du système de pompage s'est porté sur un système de refoulement pneumatique.

Cette solution technique permet de :

- S'affranchir des dénivelés du réseau,
- Éviter la formation d'H<sub>2</sub>S ou hydrogène sulfurée. Ce gaz toxique, qui attaque les bétons, se développe principalement dans les systèmes d'assainissement à cause des eaux stagnantes, lors des périodes de faible utilisation (nuit, vacances). C'est particulièrement vrai sur les réseaux enregistrant un linéaire de transfert important.

Le refoulement pneumatique permet d'injecter de l'air dans les effluents au moment du refoulement et de vidanger entièrement la canalisation, résolvant ainsi la problématique des eaux stagnantes. Ce système est particulièrement adapté au système d'assainissement de Champenard, avec des volumes à refouler peu importants et un linéaire de refoulement conséquent. Le point de rejet se situe à Saint Aubin sur Gaillon, 2,7 km plus loin.

L'ancienne station de Champenard sera pompée, curée et re-végétalisée. Les appels d'offres seront lancés prochainement.

### Le calendrier

Les travaux ont duré environ 5 mois :

- Travaux de réseaux entre Champenard et Saint Aubin sur Gaillon : 1 mois et demi, entre février et fin mars 2021.
- Création du poste de pompage à Champenard : 3 mois, depuis juin.

### Les entreprises

- Lot 1 : Canalisations : Sturno
- Lot 2 : Poste de pompage : SOC - EHTP – UFT
- Maitrise d'œuvre : AMODIAG
- Assistance à maîtrise d'ouvrage : Caden
- Géomètre : Ageose
- Essais de réception : Sater
- CSPS : Topo Etudes
- Contrôle technique : Socotec
- Etude géotechnique : Ginger

### Le financement

Le coût global de l'opération est 416 000 € HT, financée à hauteur de :

- 60 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Retenue dans le cadre de l'AAP « *Sécuriser les infrastructures de distribution d'eau potable et d'assainissement* », l'Agglo Seine-Eure a pu bénéficier de subventions supplémentaires grâce au programme France Relance. La participation de l'Agence de l'Eau a donc été réévaluée, passant de 40 à 60 %.
- 20% par le Département de l'Eure.
- 20% par l'Agglo Seine Eure.



#### À PROPOS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SEINE-EURE

L'Agglomération Seine-Eure est située à 30 minutes de Rouen, 1h de Paris et 1h de la mer. Elle compte 60 communes, avec près de 103 285 habitants. Premier pôle économique du Département de l'Eure, avec un environnement industriel fort de multiples expertises comptant plus de 1 500 entreprises. Ce territoire à Haute Qualité de Vie en Normandie dispose de nombreuses infrastructures : 3 gares SNCF, autoroutes A 13 et A 154, un parc des loisirs, les centres aquatiques intercommunaux Caséo et Aquaval, et la patinoire intercommunale Glacéo.

#### CONTACT PRESSE - Direction de la valorisation du territoire et de la communication

Agnieszka Rochowicz - Chargée des relations presse et médias  
02 76 46 03 54 / 07 72 37 51 42 - agnieszka.rochowicz@seine-eure.com



[agglo-seine-eure.fr](http://agglo-seine-eure.fr)



[@agglo.seine.eure](https://www.facebook.com/agglo.seine.eure)



[@AggloSeineEure](https://twitter.com/AggloSeineEure)



[@territoireseineure](https://www.instagram.com/territoireseineure)